

Admissibles = admis

Étant admissible à l'agrégation interne de mathématiques, je base mon article sur ce concours qui me concerne en guise d'exemple et qui est applicable à tout autre concours qui n'aura pas pu passer ses épreuves d'admissions durant cette année scolaire 2019-2020.

Les oraux n'auront pas lieu, donc comment sélectionner les candidats qui seront admis?

I) Sélectionner les meilleurs candidats des écrits, une mesure injuste !

Explications pour comprendre le graphique ci-dessous :

Ne pas regarder les étoiles ni la droite hachurée noire (qui concernent le concours CAERPA).

En 2018 il y a eu 330 admissibles représentés par des points sur le graphique ci-dessous :

- l'abscisse d'un point correspond à la moyenne des notes écrites du candidat (en divisant par 10 on a sa moyenne sur 20 de ses deux notes écrites).
- l'ordonnée d'un point correspond à la moyenne des notes orales du candidat (en divisant par 10 on a sa moyenne sur 20 de ses deux notes orales).
- la droite hachurée rouge correspond à la barre d'admission, si un point se situe au dessus de cette barre le candidat concerné est admis (point rouge), sinon c'est un admissible qui n'a pas été admis (point bleu).

Si en 2018 les oraux n'avaient pas eu lieu et s'il avait été décidé de sélectionner les admis en ne gardant que les meilleurs des écrits, la barre d'admission aurait été une droite verticale, et tous les candidats représentés par les points rouges situés en haut à gauche du graphique n'auraient pas été admis!

Ce mode de sélection n'aurait pas permis aux candidats dont la moyenne des écrits est proche de la barre d'admissibilité de s'exprimer aux oraux et d'être admis (comme le précise le rapport du jury ci-dessous), **cette mesure aurait été injuste!**

Page 13 du rapport du jury de l'agrégation interne 2018

Nuage des notes d'écrit et d'oral

Le graphique ci-dessous, dans lequel chaque candidat présent à l'oral est repéré par le couple des totaux obtenus respectivement à l'écrit et à l'oral (sommées respectives des notes sur 100 obtenues aux deux épreuves écrites et aux deux épreuves orales), souligne toute l'importance qui s'attache à une solide préparation de l'oral. On observe ainsi que certains candidats avec un bon niveau à l'écrit ne sont pas admis et qu'*a contrario* des candidats proches de la barre d'admissibilité à l'écrit sont reçus, parfois dans un bon rang, grâce à une très bonne prestation orale.

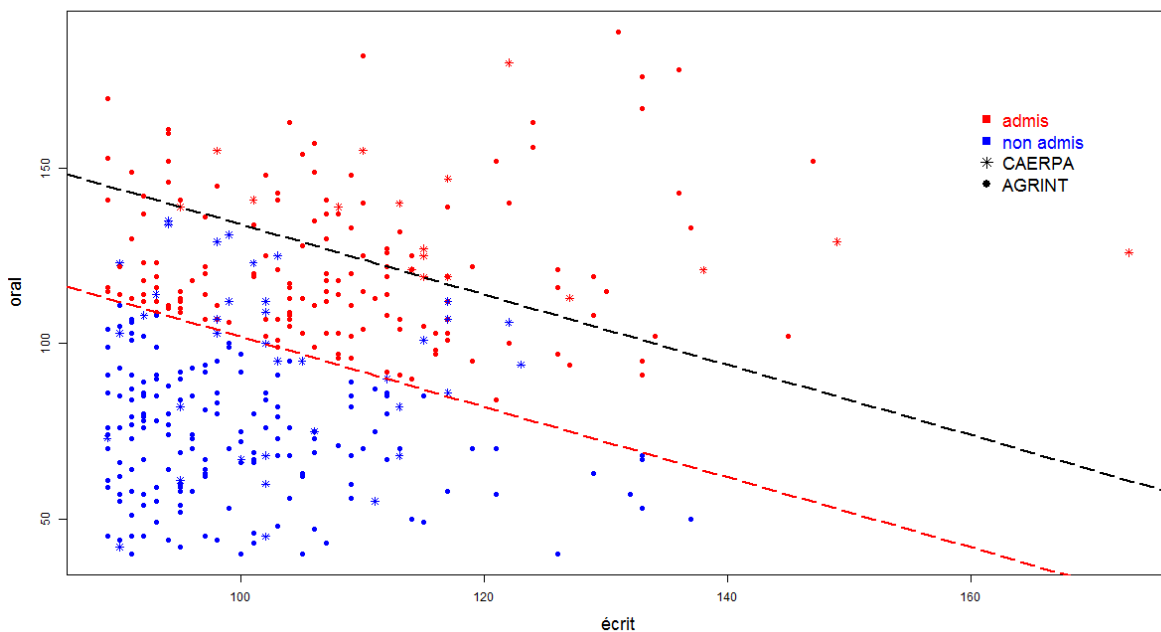


FIGURE 1.2 – Les droites en pointillés représentent les barres respectives de 204 (en rouge) et de 234 (en noir) correspondant aux deux concours.

II) L'admission de tous les admissibles, les conséquences

L'admission de tous les admissibles est-elle une solution qui permet de garder la rigueur de ce concours ?

A priori on dirait que non vu que l'on double (environ) le nombre d'admis.

Mais que deviendront les points bleus les années suivantes ?

Une bonne partie d'entre eux deviendraient très certainement rouge.

On peut lire dans ce même rapport du jury page 3 (mais qui tient compte aussi des candidats CAERPA portant à 385 les admissibles et à 172 les admis) :

- 74 % des admissibles de la présente session étaient déjà candidats l'an dernier (présents à l'écrit), soit 286 candidats parmi lesquels 126 ont été admis ;
- sur les 385 admissibles de la session 2018, 137 avaient été admissibles à la session 2017 (parmi lesquels 69 ont été admis).

Les conséquences pour les années à venir :

C'est en fait à ce moment là qu'il faut être vigilant, il faut absolument baisser le nombre d'admis de l'année prochaine d'au moins un tiers. En effet parmi les admis de l'année prochaine il aurait dû y avoir des admissibles de cette année mais à qui on a donné l'admission cette année et ne sont donc pas présents pour concourir l'année prochaine.

Continuer de baisser l'année suivante (de manière moins forte) et ainsi de suite pour **garantir la rigueur du concours**.

III) Conclusion

- En première partie j'expose le fait qu'il ne faut pas arrêter la liste d'admission en prenant les meilleurs des écrits, il y aurait une injustice trop forte pour les candidats proches de la barre d'admissibilité et qui sont bons aux oraux.
- En deuxième partie j'expose le fait que de rendre admis tous les admissibles de cette année montre bien sûr une baisse du niveau d'exigence pour cette année (vu qu'on double le nombre des admis), mais que ces candidats admissibles seraient de toute manière pour la plupart d'entre eux admis aux sessions futures. En baissant sur les prochaines années le nombre d'admis aux concours concernés (de manière bien pensée s'appuyant sur des relevés statistiques des années antérieures), ça n'augmenterait pas le niveau d'exigence par rapport aux années précédentes. Si d'ici trois ans le nombre d'admis a été régulé et que l'on regarde à ce moment là en arrière en faisant le bilan du nombre total des candidats admis durant cette période, on se retrouverait avec **le même total** (que si on ne rendait pas admis tous les admissibles de cette année), **mais surtout avec quasiment la même liste de noms des candidats!**

Évitez l'injustice, rendez admis tous les admissibles de cette année car ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer aux oraux!

Signé : Un point bleu ou rouge